

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 503 7 juin 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Victor Ruffly
J.-J. Schilt

503

Le pouvoir et les coulisses

Dans son édition de juin, le magazine économique allemand "Capital" fait l'inventaire des quelque vingt personnes (toutes du sexe fort) régulièrement consultées par le chancelier Helmut Schmidt avant de prendre — seul et rapidement, paraît-il — toute décision importante. Le classement de ces vingt éminences se fait par sujet (affaires gouvernementales, politiques, de politique économique, économiques, sociales) et surtout en trois catégories, plus subjectives: il y a ceux que Schmidt convoque par obligation (dont son vice-chancelier libéral Genschler), ceux qu'il entend par convenance raisonnable (dont ses trois collaborateurs les plus proches, rassemblés à l'occasion d'un déjeuner hebdomadaire), et enfin ceux que le chancelier a choisis comme interlocuteurs privilégiés parmi les nombreux représentants possibles de la banque, de l'industrie et des syndicats. A noter que le patron des patrons allemands n'a jamais eu la cote de Beitz ou d'Overbeck, directeurs chez Krupp, respectivement chez Mannesmann, et que leader des métallos (Loderer) a vu sa cote baisser à la suite de la grève des ouvriers de la sidérurgie!

Et dans notre pays? Il serait intéressant de pouvoir dessiner une géographie analogue pour la Suisse, où le paysage est évidemment plus compliqué du fait du gouvernement collégial et de la décentralisation fédéraliste. Reste tout de même à éclairer certaines lignes directes, qui donnent un pouvoir très réel à des personnages peu avides de notoriété publique.

Dans les départements fédéraux, récemment visités par les dessinateurs d'organigrammes, certains fonctionnaires exercent une influence considérable: les secrétaires généraux (ou leurs redoutables adjoints comme à l'Economie publique ou aux Finances) filtrent toutes les affaires, et les directeurs des offices fédé-

raux (anciennement offices tout court, ou divisions, ou bureaux) vont devenir les interlocuteurs très directs et privilégiés des conseillers fédéraux, qui pourront se sentir à la fois entourés et cernés par leur état-major.

Mais surtout, les relations para-administratives vont se maintenir, et garder toute leur importance, favorisant des occasions de rencontres plus ou moins fortuites entre gens participant à la vie associative tellement développée en Suisse. Elles ne figurent pas à l'Annuaire fédéral ces associations d'anciens Zofingiens, ces rencontres de camarades de régiment ou d'état-major, ces invitations aux Tessinois de la diaspora (noyau: Celio et Stelio Molo), ces comités de ligue nationale sportive, ces réunions du Rotary ou du Kiwanis (Aubert en tête), ces déjeuner discrets au Bellevue ou au Schweizerhof.

Avis aux doctorants en science politique disposant d'un ordinateur: les sujets de thèse sur la formation de la décision en Suisse ne manquent pas.

Le jeu de la justice

C'est dans les cas extrêmes qu'il est possible d'apprécier vraiment le fonctionnement général de la justice. Dernier test: le procès des deux terroristes allemands G. Kröcher et C. Möller. Le climat entretenu autour des actes des deux accusés, puis l'attitude de leurs avocats, quoi qu'on puisse en penser, devaient révéler la nature véritable du "jeu" de la justice.

La réponse de la Chambre des avocats du canton de Berne est plus qu'inquiétante: l'interdiction professionnelle des avocats révèle à la fois le fondement partisan des "usages" en vigueur dans le barreau et l'incapacité du système (compétences exorbitantes de ladite Chambre) à faire respecter l'administration d'une justice égale pour tous (création "de facto" d'une catégorie d'accusés "indéfendables").

SI lausannois : le Casak justifie son référendum

Monsieur le rédacteur,

Dans le N0 501 de DP, vous vous êtes livrés à une démolition en règle du référendum lancé par le Casak contre les tarifs des SI lausannois. J'ai participé à ce référendum, je suis membre du Casak, et j'y réponds.

L'auteur de vos lignes taille en pièces les revendications tarifaires du Casak, selon lui, un tissu d'erreurs, fantaisistes, le Casak trompant les citoyens ; puis il insinue que ce référendum fait le jeu des gros consommateurs, le tout assaisonné de quelques contre-vérités (qui, au moins, me rassurent sur la méconnaissance du sujet par l'auteur de votre article). L'air est connu. Il est simple. Tellement simple qu'il rejoint l'indigence.

L'auteur de votre article a décidément des oreilles renforcées. Il en oublie tout simplement d'expliquer aux lecteurs de DP les structures tarifaires qui font l'objet de ce référendum. Et il ferait bien d'aller y jeter un coup d'œil, à ces tarifs ! Le prix plancher de 15,5 ct fixé pour les gros consommateurs ne supprime nullement les rabais de quantité (les prix baissent avec la consommation, ce qui est contraire à toute politique d'économie d'énergie). Les tout gros consommateurs payeront donc 15,5 ct le kwh ; les ménages payeront entre 22 ct et 26 ct le kwh selon la consommation. Il faut être aveugle pour ne pas voir que les grosses entreprises passent à nouveau entre les mailles de cet impôt indirect, puisque les coquets bénéfices des SI servent à alimenter la caisse communale. Voilà pour l'aspect social de ces tarifs.

Je veux bien comprendre pourquoi les milieux socialistes tirent à boulet rouge contre ce référendum. Le PS avait voté au Conseil communal les structures tarifaires anti-sociales, massivement rejetées grâce au premier référendum. Mais le PS avait heureusement tourné sa veste à temps, et clamait plus fort que tous

qu'il fallait supprimer les tarifs de faveur. Après la votation, nouveau changement de cap : le PS mijote avec la droite ces nouveaux tarifs, qui non seulement maintiennent une partie de l'augmentation (massivement rejetée par le peuple!), mais qui restent injustes, favorisant la grosse industrie et encourageant au gaspillage. Bref, c'est l'opportunisme auquel le PS nous a habitués, en fin connaisseur des remous parlementaires, pour savoir naviguer dans l'opposition tout en assumant les responsabilités gouvernementales.

Alors le Casak reprend dans les faits ce que le PS s'est contenté de proclamer, et propose un tarif unique pour tous, sans les rabais de quantité qui incitent au gaspillage, et aussi pour que les grosses entreprises passent à la caisse communale.

A la deuxième lecture de votre article, j'ai déniché tout de même un semblant d'argument de fond : puisque le coût des installations de l'électricité revient moins cher pour les grosses entreprises, il est normal qu'elles payent moins cher. C'est aussi avec des arguments du même type que les grosses entreprises payent peu d'impôt, ou obtiennent des remises d'impôt dans les communes. Mais, c'est précisément la mentalité que nous voulons combattre : cessons de considérer la vente de l'électricité comme la vente de n'importe quel produit commercial, pour lequel on applique un prix de gros et un prix de détail. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'encourager la consommation d'électricité par des prix de gros, sinon on contribue au programme nucléaire. D'autre part, les SI sont un service public, de plus un monopole imposé auquel personne ne peut se soustraire. Enfin, les SI sont une source d'impôt indirect non négligeable (10 à 12 millions par année...), alors pour ces deux dernières raisons la théorie du prix de gros est insoutenable, tant du point de vue de la solidarité sociale qui doit accompagner un service public, que du point de vue fiscal.

Alors, sérieusement, qui fait "le jeu des gros consommateurs ?" Le Casak qui refuse que les ménages continuent à subventionner les ra-

bais consentis pour les capitalistes, qui ne confond pas la réduction des privilèges pour les grosses industries avec leur suppression, qui se bat pour une autre politique énergétique et pas pour un compromis parlementaire ? L'alliance n'est pas là où vous voulez la voir, les capitalistes ont bien plus besoin de la politique de ceux qui veulent nous faire prendre des vessies pour des lanternes, des miettes de pain pour des victoires.

Quant aux contre-vérités et aux inexactitudes ! — L'auteur de vos lignes n'a pas compris pourquoi le Casak revendique le kwh à 18,5 ct. Selon ses calculs, le Casak devrait arriver à 16,8 ct. On lui décernera un prix de calcul, mais pas de raisonnement, car il "oublie" qu'il faut bien compenser les tarifs de nuit pour les bouilleurs, fours à pain, etc. Si on l'avait oublié, on ne nous aurait pas raté non plus...

— Les cotisations à l'OFEL ne sont pas mentionnées explicitement au budget. Elles peu-

DUPLIQUE

Des faits rien que des faits !

Une duplique s'impose : le débat amorcé à propos des tarifs des Services Industriels lausannois révèle, nous l'avons déjà dit, tout un climat et de nouvelles oppositions qui sont le propre de la réflexion engagée sur la politique énergétique. En guise de réponse donc, des faits, rien que des faits, dont la connaissance constitue un préalable indispensable à tout choix démocratique.

1. Les rabais de quantité subsistent, mais seulement lorsque le prix du kwh reste supérieur au prix plancher de 15,5 ct, rabais compris. *Était-il défendable de supprimer les rabais de quantité pour les consommateurs industriels dont le prix de départ atteint 32 ct ?*

2. L'adoption d'un prix plancher de 15,5 ct n'est qu'une mesure provisoire. Le futur tarif

vent figurer dans plusieurs rubriques différentes, et c'est pourquoi nous n'avons pas pu les attaquer par un référendum. Mais nul besoin d'attendre décembre pour qu'un conseiller communal demande leur suppression (si vous en connaissez un prêt à le faire, dites-le nous!). — Si la TLM, comme "24 Heures", la "NRL" et la "Gdl" ont annoncé le référendum avant son dépôt, c'est parce que nous avions fait un communiqué de presse. Tous les journalistes se sont d'ailleurs montrés hostiles au référendum (articles dans "24 H.", dans la "Gdl"). Et les Imprimeries Réunies ont certainement envie de devoir payer 18,5 ct la climatisation de leur tour de prestige, eux qui payaient moins de 12 ct jusqu'alors.

DP est un journal d'opinion. En voici une, que vos lecteurs ont rarement l'occasion de lire. En réponse à votre article, je souhaite que vous la leur donniez.

Blaise Vautier

103 comprendra, à côté de la taxe d'abonnement et du prix du kwh, une taxe de puissance que tout groupe préoccupé de problèmes énergétiques se devrait de réclamer. Consommer 100 kwh en un jour ou en une heure ne revient pas au même! Les pointes de puissance sont en effet très coûteuses: elles exigent des cables plus gros, des possibilités supplémentaires de production (voilà un "besoin" qui justifie la création de centrales de réserve, nucléaires notamment).

Par toute une série de mesures, les entreprises peuvent réduire les pointes de puissance; encore faut-il qu'elles y aient intérêt!

La taxe de puissance ne pourra être introduite que lorsque les mille abonnés du futur tarif 103 disposeront de compteurs spéciaux, ce qui sera le cas en 1981.

Les tarifs transitoires restent insatisfaisants pour les entreprises qui, depuis des années, paient leur kwh trop cher. Leur situation n'est en rien changée. La seule correction possible actuellement était de réduire quelque peu l'écart entre consommateurs industriels.

3. En décembre 1978, aucun conseiller communal socialiste n'a voté le budget des SI, qui a fait l'objet du premier référendum. Le groupe socialiste a demandé — et obtenu — la création d'une commission chargée de revoir la politique générale des SI; c'est cette commission qui a proposé à la Municipalité les tarifs contestés actuellement par le Casak.

4. Le PS préconisait un quadruple "non" en janvier, en revendiquant

— Un tarif linéaire. Demande satisfaite: les deux tranches ont été supprimées.

— La réduction de la taxe d'abonnement, dont le montant élevé pénalisait les petits consommateurs. Demande satisfaite: la taxe passe de fr. 15.— à fr. 6.—.

— La suppression des tarifs de faveur. Demande satisfaite: aucun kwh n'est vendu moins de 15,5 ct.

5. Le calcul du prix du kwh a été fait en suivant rigoureusement les indications données par le Casak aux citoyens lausannois. S'il l'établissait autrement qu'il l'écrit, la discussion devient difficile! On est pas loin ici de l'opacité officielle des SI eux-mêmes dans leur gestion de la politique énergétique lausannoise.

6. Les cotisations à l'OFEL figurent au poste 736.611 du budget (cotisation payée en 1978: fr. 21.600.— proportionnelle au nombre d'abonnés et à la quantité d'énergie vendue). En votant le budget, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à dépenser dès le 1er janvier les sommes prévues. En juin, un conseiller communal ne peut demander la suppression d'une cotisation déjà versée! En revanche, la question pourra être examinée pour le budget 80.

7. Tous les journalistes ne se sont pas montrés hostiles au deuxième référendum. Ils sont restés — mis à part un dernier texte de la TLM paru ce dernier week-end — étonnamment discrets; le contraste avec les articles virulents écrits pour critiquer le premier référendum est évi-

dent. Le Casak est gêné de faire le jeu de certains gros consommateurs industriels qui sont prêts à faire la politique du pire avec le secret espoir de préserver leurs privilèges. On ne choisit pas toujours ses alliés...

8. Le Casak ne conteste pas s'être trompé à propos du prix du kwh de nuit (son affirmation d'une "hausse de 100%" est bel et bien fantaisiste). Il ne conteste pas davantage que sa troisième revendication, concernant le gaz, est sans objet. Il ne conteste pas avoir "oublié" qu'il existait deux anciens tarifs, et non pas un seul (toute comparaison avec "l'ancien tarif" est donc fantaisiste).

Au fond, pourquoi le Casak a-t-il lancé son deuxième référendum? Vous le savez, vous?

BAGATELLES

La section socialiste de Zurich 8 désire que la nouvelle Constitution soit soumise sans modification au corps électoral. Elle propose au Parti socialiste suisse de lancer deux initiatives populaires, la première pour modifier les dispositions de révision de la Constitution actuelle et la seconde pour soumettre le projet de la commission d'experts au vote. Cette section estime qu'une large coalition pourrait être constituée dans ce but.

* * *

Muralité: lu sur une paroi de Berne (nous traduisons): les cochons d'aujourd'hui sont les jambons de demain.

* * *

La "Weltwoche" indiquait quelles sont les agences de publicité engagées pour les campagnes au Conseil national sur le plan suisse: GGK pour les socialistes — surtout pour bien dire ce que le PSS veut dire —, Bolleter & Bolleter pour le Parti radical suisse et l'Agence Zeugin (Lucerne) pour le Parti démocrate-chrétien. Les budgets prévus seraient tous inférieurs à 500 000 francs, mais ne comprennent pas les actions cantonales.

DANS LES URNES

Le verdict sacré du Souverain

Les décisions populaires ont toujours quelque chose de sacré; c'est probablement la simplicité avec laquelle s'exprime cette décision — "oui" ou "non" — qui donne ce caractère solennel au verdict populaire.

Ce peuple, sujet politique homogène et cohérent, n'existe pas, nous le savons bien, mais ce ne sont pas les analyses superficielles, "à chaud", des commentateurs le lundi matin qui peuvent satisfaire notre curiosité: l'analyse des attitudes cantonales ne rend pas compte en effet des composantes importantes de ce "peuple" et des groupes de citoyens qui s'y affrontent. C'est que nous sommes dépourvus de données qui nous permettraient d'en savoir plus; d'ailleurs cette absence de transparence n'est peut-être pas innocente, le sacré a besoin du mystère!

Aussi faut-il profiter des maigres trouées de lumière qui viennent éclairer la vie politi-

que et donner un visage à cette "vox populi". Depuis un peu plus de deux ans, le Centre de recherches pour la politique suisse de l'université de Berne et la Société suisse pour la recherche sociale pratique à Zurich nous offrent une analyse de chaque votation fédérale. Nous apprenons ainsi quelles sont les caractéristiques (sexe, âge, groupe linguistique, lieu de résidence, religion, profession, degré d'instruction, sympathie partisane) des adversaires et des partisans d'un projet, ainsi que les principaux arguments qui ont déterminé leur choix. Deux regrets: ces informations parviennent au public trois mois après la votation seulement et la presse ne leur donne pas un écho suffisant.

Deux chercheurs de l'institut de sociologie de l'université de Zurich ont réussi à serrer de plus près l'actualité puisque six jours après le vote sur le paquet financier ils publiaient dans le "Tages Anzeiger" et dans la "Basler Zeitung" une analyse comparée des scrutins de 1977 et de 1979. L'intérêt de leur travail: l'unité d'analyse

utilisée, le district, plus homogène que le canton dans ses caractéristiques socio-économiques.

Entre 1977 et 1979 l'opposition au projet fiscal a passé de 59,5% des votants à 65,4%.

En deux ans les opposants ont surtout progressé dans les districts des régions touchées par la récession alors que les plus fermes partisans se trouvent dans les districts les moins développés des Grisons et du Valais fortement dépendants des subventions fédérales; dans ces derniers on trouve également les plus bas revenus, ceux-là même qui ont pu être séduits par les allègements fiscaux prévus par le projet.

L'examen des résultats par districts montre clairement que la croissance des "non" provient de la mobilisation de la gauche. A titre d'exemple, à Zurich, le cercle électoral No 7, traditionnellement bourgeois, voit le nombre des opposants augmenter de 3,5%, alors que le cercle No 5 dominé par la gau-

MULTINATIONALES

Un code de conduite pour des intouchables

L'élaboration du fameux "code de conduite" des sociétés multinationales se poursuit sans heurts majeurs, entre gens de bonne compagnie dans les cercles spécialisés des Nations Unies. Dans une année, le travail devrait être soumis aux instances compétentes pour le plus grand confort des populations. On sait que la rédaction du code pose d'autant moins de problèmes aujourd'hui que l'on s'est mis d'accord pour que ce document n'ait pas force obligatoire, mais qu'il soit plutôt un ensemble de recommandations morales et politiques.

Voyez la belle humeur du "ministre" suisse Philippe Lévy de la Division du Commerce ré-

pondant aux questions de la "Tribune de Genève" à New York (29.5.79): "L'ère des critiques irréférées et brutales contre les multinationales est révolue. La discussion s'est faite plus concrète; les pays industrialisés et les pays en voie de développement ont appris à mieux se comprendre; et la crise économique est venue rappeler à certains pays en voie de développement l'utilité de certains investisseurs étrangers".

En clair: rien ne vaut une bonne guerre économique pour rappeler les petits contestataires à la raison.

C'est à peine si on parle encore de temps en temps de "l'affaire Schaffner", et "plus dans un souci d'information que de critique", souligne notre "ministre" dont on attend avec une certaine impatience les commentaires autorisés après l'échec patent des négociations de

Cnuced V, démontrant à tout le moins que le courant passait toujours aussi mal entre le tiers monde et les pays industrialisés.

Ces élans d'autosatisfaction de commande ne feront certainement pas d'illusion. Pour revenir à la réalité, il suffirait par exemple de lire une des dernières analyses parues en France sur les rapports entre "pouvoir" et "finance". L'auteur: Jean Saint-Geours, ancien directeur général du Crédit Lyonnais, haut-fonctionnaire des Finances françaises, un spécialiste qui a vécu de l'intérieur la coexistence délicate entre une certaine oligarchie financière mondiale et les représentants des intérêts des collectivités publiques.

Son diagnostic (voir en particulier la dernière partie de son livre (1)) est sans équivoque, la voici résumée par Maurice Duverger dans

che apporte 14,5% d'opposants supplémentaires.

D'une manière plus générale le refus du projet fiscal est le plus net là où la gauche a obtenu de meilleurs résultats lors des votations sur la police de sécurité et sur la formation professionnelle.

À quoi bon ces finasseries? un "non" n'est-il pas un "non"?

Un travail de ce genre montre précisément que le "ras-le-bol" fiscal n'est pas une explication suffisante à l'attitude des citoyens qui ont tenu à exprimer leur sentiment sur ce sujet. Il vient confirmer un sondage effectué par le "Tages Anzeiger" avant et après la votation de 1977 et qui montrait que la majorité des personnes interrogées—58%—préfèrent une fiscalité différente et ne mettaient pas au premier rang l'exigence d'"économies", cette exigence qui est devenue le leitmotiv lancinant de la droite après les échecs successifs de ses projets fiscaux.

"Le Monde" (15.5.79): "(...) Depuis que les monnaies flottent et que le dollar n'est plus convertible, une évolution mondiale parallèle à la nôtre transfère les capacités de décision des Etats à la communauté internationale de la finance, c'est-à-dire à l'ensemble formé par les grandes banques du monde, les entreprises géantes, les groupes multinationaux, les établissements financiers internationaux. Autour de ce noyau s'est formé ce que "Business Week" appelle un "système de monnaie apatride" qui est devenu l'une des plus grandes forces de la planète. Une énorme masse de 400 milliard de dollars environ — soit près de deux fois les réserves de tous les instituts d'émission — se promène ainsi à travers les changes et les frontières, en échappant au contrôle des Etats. Le système monétaire apatride a engendré un système bancaire apatride, qui

crée un pouvoir supranational de fait, insensible aux décisions des gouvernements. Cette oligarchie ressuscite sous une forme nouvelle, plus solide et plus redoutable, le fameux "mur d'argent" dénoncé par la gauche dans l'entre-deux-guerres. Saint-Geours reconnaît qu'elle peut "battre en brèche", voire "annuler" les suffrages populaires. Il montre qu'elle dispose aussi d'une force beaucoup plus grande que les industriels et qu'elle privilégie les avoirs vo-

lontails, les rendements immédiats et la spéculation".

Par cette espèce de communiqué de victoire insolent, le "ministre" suisse Philippe Lévy de la Division du Commerce a clairement montré dans quel camp il se rangeait. Schaffner-Lévy, même combat. Le témoin a été passé sans encombre.

(1) J. Saint-Geours. "Pouvoir et Finance". Fayard 1979.

PAIX SOCIALE

Un mois de discours des patrons suisses

Le 1er Mai dernier, ça n'est tout de même pas si vieux, l'Union centrale des associations patronales suisses y allait, elle aussi, de son petit communiqué et de sa petite morale. On brodait sur un thème: "Une meilleure information réciproque, la confiance et le respect de part et d'autre des intérêts légitimes aboutit toujours à une entente; c'est pourquoi le "Jour du Travail" n'est pas un jour de lutte, mais une confirmation de l'esprit d'entente sociale".

Lors de la dernière assemblée générale de cette même Union centrale, M. Fritz Halm, président, s'est livré à quelques considérations sur la situation sociale qui permettent d'éclairer la bonne parole patronale livrée aux populations laborieuses à l'occasion la "fête du travail".

La théorie (déclaration du 1er mai): "La politique des employeurs vise à procurer du travail à toute personne capable et de bonne volonté. Ce n'est possible que si les valeurs travail et rendement ne sont pas mises en doute; l'entreprise ne doit pas non plus voir son activité créatrice entravée par des contraintes étatiques, par des revendications syndicales excessives ou par l'agitation politique".

La pratique (à l'intention l'assemblée géné-

rale): Aucun travailleur n'a le droit, même moral, à conserver son emploi jusqu'à l'heure de la retraite; au contraire, les restructurations sont normales dans une économie dynamique; il ne faut pas les considérer comme des malheurs ou des crimes.

La théorie: "Les échanges sociaux et l'esprit de partenaires sont vivants dans notre pays; les relations en général bonnes et étroites entre employeurs et travailleurs, ainsi que la volonté de trouver des solutions communes aux problèmes sociaux, à l'intérieur comme à l'extérieur des entreprises, en sont la preuve; le haut niveau social que nous avons tous atteint le confirme (...) De nombreux contrats collectifs, ainsi que d'autres accords entre partenaires sociaux confirment qu'on peut parvenir aujourd'hui encore à des ententes grâce à la bonne volonté et au réalisme. Ainsi il n'existe aucune raison d'abandonner la pratique éprouvée en Suisse de la libre discussion et de la négociation ouverte dans la considération et le respect mutuels, pour imiter de mauvais exemples venus de l'étranger".

La pratique: "Etant donné la situation actuelle des entreprises, les employeurs s'opposeront à toute nouvelle revendication sociale: à leur avis, il est même nécessaire de reconsidérer les principes fondamentaux de l'assurance sociale à cause des charges administratives qu'elles imposent aux entreprises".

Cqfd.

Egalité des sexes : qui vivra verra

“En ce qu’ils (les deux sexes) ont de commun, ils sont égaux; en ce qu’ils ont de différent, ils ne sont pas comparables”. Mettant en exergue cette citation de l’“Emile” (livre V) pour ouvrir son “rapport sur les affaires fédérales”, cette année consacré à l’initiative “pour l’égalité des droits entre hommes et femmes”, le Conseil d’Etat vaudois se plaçait donc sous le haut-patronage de Rousseau. Le sujet l’imposait-il vraiment? On ne le saura probablement jamais.

En tout état de cause, l’exécutif vaudois, s’exprimant sur une affaire fédérale à l’intention du Grand Conseil, comme il peut le faire “chaque fois qu’il le juge utile”, n’a pas lésiné sur les détails: on a tenté de dresser un véritable répertoire des inégalités de traitement entre femmes et hommes dans le Canton. A l’école (enseignants et élèves), dans la famille (nom de la femme divorcée, droit de cité), dans les assurances, dans les relations de travail (formation professionnelle, exercice de la profession), vis-à-vis du fisc. Une étape, parmi d’autres, du tour d’horizon entrepris, le paragraphe “Madame, Mademoiselle, Monsieur”, qui donnera une idée du sérieux du travail accompli: “L’usage veut que l’on utilise le terme de “Madame” pour une femme mariée et de “Mademoiselle” pour une célibataire, alors que chaque homme est appelé “Monsieur”, sans considération d’état civil. Selon certains, cette différence permet une ingérence dans la vie privée d’une femme qui est parfois ressentie comme désagréable. Bien que le problème ne soit pas capital, il paraît inutile de froisser des susceptibilités; aussi serait-il opportun de favoriser l’utilisation générale du seul terme de “Madame”, notamment dans les relations avec les autorités”.

Ailleurs, des chiffres qui manifestent, s’il était besoin, qu’il y a encore beaucoup à changer dans les mentalités et les comportements: sur

143 commissions scolaires primaires, seules 12 sont présidées par des femmes; sur les 25 commissions de classes primaires supérieures, aucune ne l’est et sur les quatre pour l’enseignement ménager seules deux d’entre elles ont une femme à leur tête. Et davantage, dans les professions libérales par exemple: sur 163 avocats, 5 femmes; sur 830 médecins autorisés à pratiquer dans le canton, une centaine sont des femmes; une cinquantaine de pharmacies sur 175 sont tenues par des femmes; on compte 34 femmes architectes sur 750, 34 dentistes sur plus de 200 et 5 femmes vétérinaires sur 73; aucune femme n’est notaire, ni agent d’affaires, ni ingénieur géomètre.

Bref, le Conseil d’Etat, s’il note que des progrès importants restent à faire, notamment dans le secteur des assurances (pourquoi ne pas s’aligner sur la législation genevoise qui n’accorde de subventions qu’aux compagnies d’assurance qui ne fixent pas des primes différentes selon les sexes?), dans le domaine des salaires, se plaît à relever que le canton de Vaud est sur la bonne voie. Ce commentaire à propos de l’introduction du suffrage féminin: “... Loin de bouleverser les structures familiales, l’égalité des femmes et des hommes en matière politique a représenté pour notre société un enrichissement”.

Sur cette lancée, allait-il souscrire comme un seul homme à l’inscription dans la Constitution fédérale du nouvel article 4 bis proposé par le comité d’initiative (pour mémoire, quatre alinéas: “L’homme et la femme sont égaux en droit — L’homme et la femme ont les mêmes droits et les mêmes devoirs dans la famille — L’homme et la femme ont droit à une rémunération égale pour un travail égal ou de valeur égale — L’égalité de chances et de traitement est assurée à l’homme et à la femme en matière d’éducation et de formation professionnelle, ainsi que pour l’accès à l’emploi et l’exercice de la profession”)?

Que non point, le Conseil d’Etat retrouve, dans les dernières lignes de sa conclusion, toute sa prudence légendaire, teintée, il faut le dire,

d’une bonne dose de paternalisme et de respect pour certains intérêts du secteur privé. Nous citons: “L’initiative fédérale “pour l’égalité des droits entre hommes et femmes” représente une mesure d’ordre très général. Malgré la sympathie qu’on peut éprouver pour les idées qui y sont développées, il convient de se demander si elle présentera une utilité réelle pour le canton de Vaud”...

Un pour tous, tous pour un, et le cas échéant, tout bien pesé et mesuré, tous pour une.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le don des langues

Dans un livre que je lis non sans quelque exaspération — *Le langage de la Rupture*, de Michel Thévoz — je relève toutefois ces lignes, hélas irrécusables:

“Le bilinguisme consécutif à l’écart entre la langue orale peut (...) être considéré comme un aspect de la lutte des classes — particulièrement frappant en Grèce, par exemple, où la langue de l’élite et la langue du peuple diffèrent comme deux dialectes.” (p. 118)

L’auteur aurait pu ajouter:

“... particulièrement frappant dans le langage utilisé par les administrations de notre pays.”

J’ai une parente qui, à plus de septante ans, vient de fermer la petite épicerie qu’elle tenait dans un village du canton et n’a plus désormais pour vivre que son AVS — à peine plus de 600 francs. Indépendamment du fait qu’elle paie des impôts sur ses 600 francs (peut-être n’est-il pas possible de faire autrement); indépendamment du fait qu’on considère la maison qu’elle habite (d’ailleurs partiellement hypothéquée) comme un revenu de 350 francs; indépendamment du fait qu’elle doit payer une assurance-maladie, obligatoire depuis quelques années pour les personnes âgées de plus de 70 ans — soit une soixantaine de francs par mois —; indépendamment de tous ces faits, pour lesquels il existe peut-être des explications, des justifications: *le langage*.

Le langage employé dans les différentes circulaires qui lui sont adressées absolument incompréhensibles pour qui n'a fait que l'école primaire (et d'ailleurs peu compréhensible même pour ceux qui ont poursuivi jusqu'à l'Université — car ici je me sépare de Thévoz : non pas la langue de l'élite, mais un charabia immonde); un langage qui reflète le plus parfait mépris pour les humbles — lesquels ont bonne chance, en outre, de se faire injurier, s'ils vont solliciter quelques explications.

Assez de ce sujet, qui me soulève de dégoût.

* * *

A propos de racisme, j'ai lu quelques bien jolies choses, ces derniers temps. Par exemple ceci :

"L'Arabe du désert... jouit et s'agite comme une mouche dans son rayon de soleil. Petit, sec, sobre, il vit d'un peu de pain cuit sous la creuse et trempé dans l'huile. Sa tête est aussi creuse que son estomac et, sur le cerveau desséché de cette race, la réflexion, la science ne laissent pas plus de traces que la pluie sur le sol rocailleux, stérile, de l'Arabie Pétrée..."

"On peut impunément battre l'Arabe, ce clown tout cabriolant ; c'est un polichinelle en caoutchouc, s'aplatissant sous le poing, et tout aussitôt remis en forme..."

"L'Arabe est prolifique à un point extraordinaire, — je crois bien que le hareng seul lui est sur ce point supérieur."

D'un certain Jean Revel, en 1888.

Et ceci, de Martin Luther :

"On aurait dû raser leurs synagogues (*des juifs*), détruire leurs maisons, leur ôter leurs livres de prières, le Talmud et jusqu'aux livres de l'Ancien Testament, défendre aux rabbins d'enseigner, les obliger de gagner leur vie au moyen de travaux pénibles."

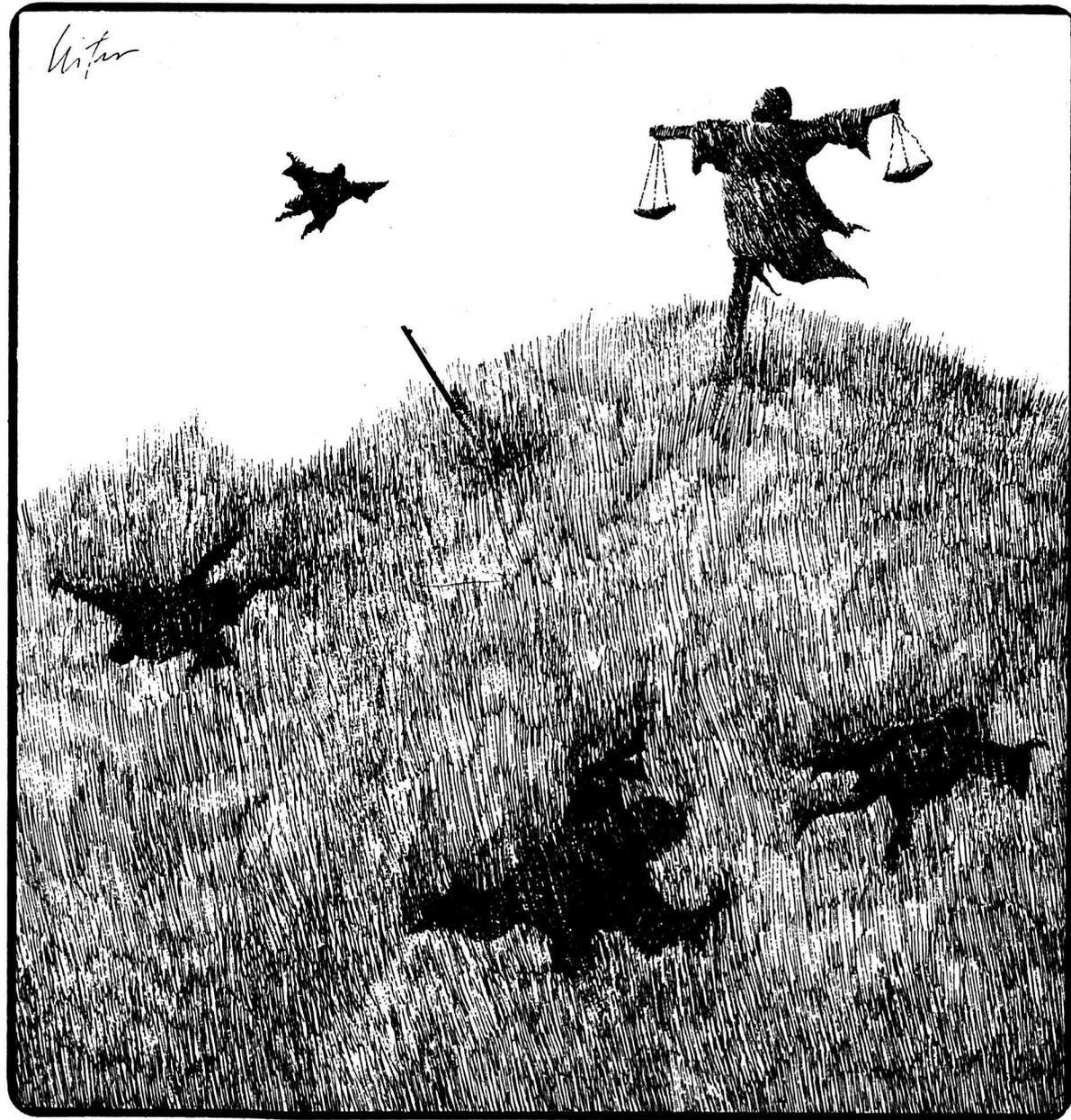
Pas de doute : Luther était un sinistre imbécile ! Mais Bossuet, "L'Aigle de Meaux", ne vaut guère mieux :

"Satan anime les Juifs et je les vois avancer par son instinct."

Encore à propos : Avez-vous lu l'admirable *Auschwitz*, de Pierre Katz ? (aux éditions Profils 1979.)

J.C.

Interdiction professionnelle à Berne



L'empire alpin passe par la Suisse

Curieuse histoire que raconte Longo Mai dans le premier "message" de sa nouvelle série (adresse utile: case postale 417, 4002 Bâle) de publications qui démarrait le mois dernier.

Point de départ, l'implantation à Eisenkappel, en Carinthie du Sud, le département autrichien situé le plus au sud, d'une nouvelle coopérative (pour mémoire, les brebis de Longo Mai qui appartiennent à la station d'élevage du Joli Mas des Verrières, "officiellement reconnue par les autorités cantonales comme centre pour la sauvegarde des races "Noirs du Jura" et "Roux de Berne", ayant passé trois mois de transhumance d'hiver autour de Porrentruy, rejoignent ensuite la Carinthie, précisément). Difficultés immédiates pour Longo Mai: "Ruf der Heimat", le journal du Heimatdienst, fait son enquête et publie ses conclusions: "Un groupe de communistes étrangers choisit la Carinthie comme champ d'action pour sa propagande mensongère". Plainte de Longo Mai. Procès, au cours duquel les avocats de "Ruf der Heimat", grâce aux informations qui leur sont fournies par l'officine de Cincera, rappellent que certains des membres fondateurs de Longo Mai faisaient partie des organisations Hydra et Spartakus; on agite aussi le fait que deux membres de Longo Mai ont fait partie de cette délégation de personnalités suisses qui, après enquête sur place, a publié un rapport sur le passé nazi du Heimatdienst et sur la dégradation de la situation politique et sociale en Carinthie. Bref, en appel, Longo Mai obtient que le journal en question soit saisi... huit mois après sa diffusion.

En quoi ces démêlés carinthiens nous concernent-ils, pensez-vous peut-être. Passons outre les déboires de Longo Mai et faisons plus ample connaissance avec cette province autrichienne.

Un peu d'histoire. Deux peuples vivent en Carinthie: les carinthiens allemands et une petite

minorité de slovènes, fidèles à la république autrichienne. Pendant le Troisième Reich, les slovènes sont déportés et persécutés, présentés comme "la cinquième colonne du panslavisme"; on implante en Carinthie des "résidents" nazis; on les soutient économiquement par des commandes d'armements. En 1945, les associations allemandes et pro-nazies sont interdites; à l'Autriche sera confiée la tâche, par les Alliés, de préserver les droits des minorités dans cette région considérée stratégiquement comme une porte vers les Balkans. Mais les groupes de pression pro-allemands sont toujours très présents dans la région: après une grève scolaire, ils obtiennent que le bilinguisme soit abandonné dans les écoles; et renaît de ses cendres le Heimatdienst, qui entretient dès lors un climat de haine contre les slovènes et la Yougoslavie de Tito (le dernier président du gouvernement régional à son investiture: "Je suis un vrai carinthien, car je ne parle pas un mot de slovène; j'ai été un membre fervent des jeunesses hitlériennes") et dont la force et l'influence sont considérables.

Cette toile de fond dressée, il faut en venir à l'actualité immédiate. L'enjeu: une véritable "stratégie des Balkans" prônée par le dr. Otto von Habsburg, qui inspire la politique étrangère de la CSU, le parti de Franz Josef Strauss. On rêve encore dans ces cercles influents d'un empire alpin contrôlé par Munich (investissements financiers massifs d'origine ouest-allemande, non seulement en Carinthie, mais aussi en République slovène yougoslave). L'instrument de cette politique: une nouvelle association, l'Arge Alp, Cercle de travail des régions de montagne (un journaliste admiratif du "Kurier": "l'Arge Alp est une nouvelle alliance au coeur de l'Europe regroupant plus de 20 millions d'hommes et qui ne respecte pas les frontières nationales là où elles ont perdu leur sens"). Paravent officiel: la défense des intérêts spécifiques des régions concernées qui sont pour la plupart aux prises avec des difficultés économiques importantes. Ces territoires, mis bout à bout, forment un axe Nord-Sud impressionnant. L'emprise géographique

de Arge Alp: la Bavière, bien sûr, mais aussi les trois départements situés à l'ouest de l'Autriche, Vorarlberg, Tyrol et Salzbourg, les régions italiennes de la Lombardie, de Trente et du Tyrol du Sud, et pour faire le joint, on vous le donne en mille, le canton suisse des Grisons!

— Dans le dernier supplément hebdomadaire de la "Basler Zeitung", un pamphlet contre la maladie de la propreté, contre l'usage intensif du détergent, comme la plus inquiétante des attaques contre l'équilibre naturel.

MIGROS

Le prix du lobby

La conclusion d'un contrat entre l'Alliance des indépendants et Migros a été largement commentée. Un journaliste suisse-alsacien titrait par exemple son papier, "Du concubinage au mariage". Profitons des indications glanées ici et là pour faire le point.

Le financement est assuré par Migros qui a versé environ 3 millions de francs en 1978 et versera environ 3,5 millions en cette année d'élections aux Chambres fédérales. Un contrôle de l'utilisation des fonds sera effectué par Migros. L'Alliance participera aux élections dans dix cantons: Argovie, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Lucerne, Neuchâtel (seul canton romand), St. Gall, Schaffhouse, Thurgovie et Zurich (1975. 11). Elle est actuellement représentée dans six de ces cantons.

A la fin de l'année dernière, l'Alliance des indépendants comptait 8568 membres et 4000 sympathisants enregistrés.

Question: la décision de Migros de régulariser ses liens avec l'Alliance des indépendants aurait-elle été provoquée par la crainte de ne pas être présente au parlement lorsque des lois "anti-Migros" pourraient être mises en délibération, une absence qui empêcherait des combats de retardement précédant le lancement d'un référendum?